

ACTUALITÉS p.1

DOSSIER p.2
BILAN DES PROSPECTIONSLA PAROLE À p.3
M. DE FROBERVILLE
Directeur du Domaine du CiranZOOM SUR p.4
LES PELOUSES
d'Intérêt Européen en Sologne

La lettre

Natura

2000 SOLOGNE

N°13 Mars 2018

Edito

par M. D'Espinay Saint Luc

ÉDITO

Les pratiques rurales de la Sologne et son patrimoine naturel ont été mis à l'honneur dans l'actualité récente à travers le film « L'École Buissonnière », qui a reçu un très bon accueil. Cela nous rappelle l'intérêt qu'il faut porter à la préservation de cette entité régionale à l'identité forte, tant d'un point de vue de la biodiversité que de ses pratiques historiques et culturelles.

La politique Natura 2000 permet de préserver à la fois les habitats naturels patrimoniaux et la dynamique économique locale. D'une part, l'animation du site Sologne met en relation l'artisanat solognot et les propriétaires fonciers (projets « Abeilles et Landes », récolte de Brémailles, cueillette de plantes pour tisanes, chantiers bois-énergie...) et d'autre part, les mesures conservatoires propres à l'outil Natura 2000 (charte, contrat, mesures agro-environnementales) offrent un atout financier aux propriétaires, favorisant l'entretien du paysage et des milieux naturels.

C'est à la fois comme président du comité de pilotage Natura 2000 Sologne qu'en raison de mes convictions personnelles que je me suis engagé dans la démarche Natura 2000 à travers la signature d'un contrat sur des prairies humides d'intérêt européen. Ces milieux, témoins d'un paysage solognot autrefois classique et maintenant particulièrement menacé, commencent à être envahis par les saules, ce qui aurait pu entraîner à moyen terme une disparition de ces milieux intéressants avec une répercussion notamment pour la faune sauvage solognote. Grâce au soutien financier fourni par Natura 2000, je peux restaurer cet habitat naturel et améliorer son état de conservation à moindre coût. En outre, ces prairies seront remises en pâturage par un agriculteur avec des périodes spécifiques pour conserver les espèces protégées.

Les élus de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs (CCSE), en collaboration avec les Chambres d'Agriculture et avec le CRPF, animateur du site Natura 2000, travaillent à la mobilisation des acteurs locaux depuis plusieurs années. En 2017, une quinzaine de visites-conseils aux propriétaires ont pu être réalisées et des budgets ont été alloués pour plusieurs contrats de restauration et d'entretien de milieux naturels. Et les perspectives pour 2018 semblent tout aussi intéressantes ! Je remercie les Solognots qui se sont d'ores et déjà mobilisés pour la gestion du patrimoine naturel présent sur leur propriété et j'invite ceux qui le souhaitent à se rapprocher du CRPF pour enclencher une démarche similaire. Ensemble, avec Natura 2000, travaillons à la préservation de nos territoires !



M. D'espinay Saint Luc

CHANGEMENT DANS L'ANIMATION NATURA 2000 !

Christophe BACH est arrivé au Centre Régional de la Propriété Forestière du Centre-Val de Loire et d'Ile-de-France pour encadrer l'animation générale du site Natura 2000 Sologne. Forestier de formation, il était jusqu'alors écologue botaniste à l'Institut d'Ecologie Appliquée où il a développé des connaissances sur les milieux naturels solognots et leur restauration. Il peut guider les élus et les propriétaires forestiers sur les démarches Natura 2000 possibles au travers de visites-conseils.

Célia DUJARDIN a pris ses fonctions de conseillère à la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher pour animer le volet agricole de la Sologne. Avec plusieurs années d'expérience sur les thématiques de la biodiversité et de l'environnement en contexte agricole elle peut accompagner les exploitants dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

VISITES-CONSEILS : EXPERTISES FAUNE/FLORE-HABITATS 2018

Une nouvelle campagne de visites-conseils vous est proposée ! Organisées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), elles portent sur la recherche et l'identification d'habitats naturels d'intérêt européen du site Natura 2000 Sologne.

Tous les propriétaires peuvent en bénéficier. Au-delà d'une meilleure connaissance de votre patrimoine naturel, des pistes de gestion et des aides vous sont proposées. Si vous êtes intéressé(e) il vous suffit de vous manifester auprès de l'animateur Natura 2000 Sologne, c'est gratuit et ça n'engage à rien !

Formulaire de saisie :

<http://sologne.n2000.fr/participer-en-sologne/visites-conseils>

BILAN DES PROSPECTIONS



Prairie d'intérêt européen

25% de territoire cartographié

Au total, près de 86 000 hectares ont été cartographiés sur le site Natura 2000 Sologne depuis le début des expertises en 2006, soit environ 25% de la surface du site. Les expertises menées chez 155 propriétaires ou ayant droits ont permis dans la grande majorité des cas, d'inventorier au moins un habitat d'intérêt européen. Les 21 habitats d'intérêt européen identifiés et cartographiés couvrent 1525 hectares soit 1,8 % de la surface inventoriée et donc par extrapolation du site Sologne.

Les prairies maigres de fauche, des habitats menacés !

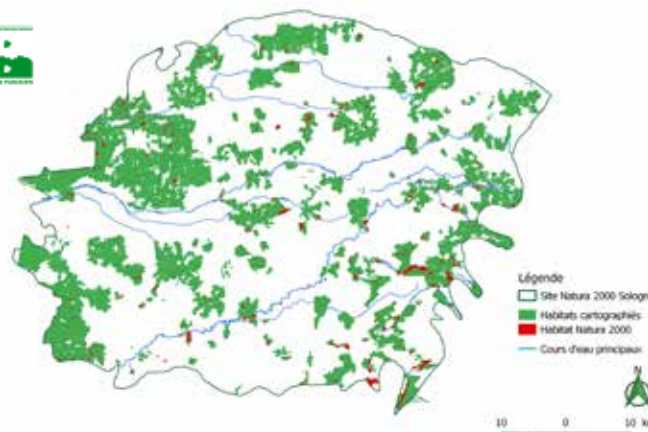
Les prairies de fauche d'intérêt européen (code : 6410 et 6510) représentent la part la plus importante en surface avec 672 hectares des habitats Natura 2000 (soit 44 %) et se répartissent sur environ 450 zones sur tout le site Sologne. Encore largement présentes dans les années 1950-1960, ces prairies ont vu leur nombre et leur surface largement diminuer, notamment dans les vallées en raison de la déprise agricole mais aussi de l'évolution des pratiques agropastorales (recours aux machines, engrais...) qui aboutissent à une banalisation de la flore associée aux prairies. Afin de freiner cette dynamique, ces milieux font l'objet de mesures de contractualisation à travers notamment les Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC). Ainsi, 175 hectares de prairies déclarées à la PAC pourront bénéficier d'une gestion adéquate pour leur maintien (fauche à partir du 20 juin avec export du foin, absence d'apports de fertilisants azotés).

Les plantes remarquables retrouvées : les utriculaires

Les utriculaires sont de petites plantes aquatiques carnivores dont les feuilles possèdent sur les ramifications, de petites outres. Ces dernières présentent à leur extrémité des poils sensoriels, qui, lorsqu'ils sont effleurés, provoquent leur ouverture aspirant par différence de pression les minuscules proies s'étant aventurées trop près.

On connaissait deux espèces en Sologne, l'Utriculaire australe et la Petite utriculaire, l'une assez commune l'autre très rare. Deux nouvelles espèces ont été redécouvertes en Sologne.

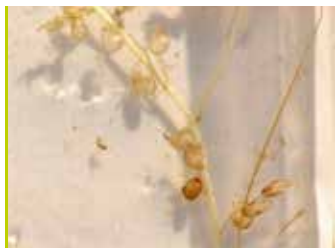
L'Utriculaire de Bremi (*Utricularia bremii*) indiquée au 19^{ème} siècle en Sologne et dans sa périphérie où elle était exceptionnelle a été retrouvée sur les rives d'un vieil étang sur la commune de Saint-Viâtre en 2017. À ce jour l'espèce n'est connue qu'en Sologne et en Brenne où elle est aussi très rare mais peut être méconnue en raison de sa difficulté d'identification par rapport à la Petite utriculaire. Plus rare encore, l'Utriculaire intermédiaire (*Utricularia intermedia*) signalée pour la dernière fois en Sologne en 1867 a été retrouvée en 2013 sur un étang à la Ferté-Imbault qui constitue l'unique station de la région Centre-val de Loire !



Damien PUJOL
Responsable adjoint délégation
Centre-Val de Loire du CBNBP



Utriculaire australe (Dupré, CBNBP)



Outres d'utriculaires

La parole à...

... CHRISTIAN DE FROBERVILLE, DIRECTEUR DU DOMAINE DU CIRAN (45)



L'Association pour la Fondation Sologne est propriétaire depuis 1977 du domaine du Ciran situé à Ménestreau-en-Villette. « Vitrine » du patrimoine naturel solognot, ce site de 300 ha a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 en 2012. Cinq ans après la signature du contrat, qu'en est-il du retour d'expérience de l'association vis-à-vis de cet outil Natura 2000 ?

Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans le cadre de la mise en application du contrat ?

D'une manière générale, l'ensemble des opérations s'est très bien déroulé. D'un point de vue technique, une partie des travaux de restauration a été prise en charge par une entreprise extérieure qui a réalisé un travail de qualité. Pour une autre partie, nous avons souhaité prendre en main les actions de restauration à effectuer et nous avons légèrement sous-estimé le temps de travail, notamment concernant l'exportation de la matière organique, mais le domaine a pu prendre en charge ce surplus de travail. Concernant la partie administrative, nous n'avons rencontré aucune difficulté, autant dans le cadre du montage du projet que pour le paiement des subventions.

Au final quel a été l'intérêt pour vous de signer un contrat Natura 2000 ?

L'essence même du domaine du Ciran est de préserver la faune et la flore sauvages de Sologne. Le contrat Natura 2000 nous a permis d'impulser des travaux de restauration sur des zones que nous n'avions pas envisagées au départ et qui auraient pu disparaître à moyen ou à long termes. Par ailleurs, cette politique environnementale européenne est un support de communication dans le cadre de l'accueil du public. Des panneaux de communication spécifiques ont été installés à proximité des milieux naturels restaurés et nous effectuons également des animations sur la nature où nous mettons en valeur les moyens utilisés dans le cadre de Natura 2000.

Qu'en est-il du maintien des milieux post-contrat ?

Sur les trois milieux d'intérêt européen restaurés, toutes les zones sont encore bien ouvertes. Actuellement nous réalisons une intervention de gyrobroyage sur les prairies humides et également de la coupe de ligneux sur la lande sèche. Nous nous lançons également sur le pâturage par des moutons de race Solognote pour entretenir certaines de nos prairies.

Avez-vous pu valoriser les milieux restaurés dans le cadre d'une activité locale ?

Ces milieux sont valorisés dans le cadre de nos activités touristiques mais également pour la filière apicole en ce qui concerne les milieux de landes sèches. Nous travaillons actuellement avec le Centre d'Etudes Techniques Apicoles qui a installé plusieurs ruches sur le domaine.

En guise de conclusion, seriez-vous prêt à retenter l'expérience ?

L'ensemble de l'opération est une réussite. Les travaux se sont bien déroulés et les résultats attendus sont bien présents. Grâce à un suivi effectué par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien nous avons une preuve scientifique que les habitats sont bien restaurés. Tous ces indices sont de bons encouragements à renouveler un contrat. Nous allons d'ailleurs étudier avec le Centre Régional de la Propriété Forestière les possibilités d'engager des actions de restauration sur d'autres zones d'intérêt.

Merci à M. de Froberville.

Lande au début des travaux



Lande restaurée (5 ans après les travaux)

Zoom sur

Les pelouses D'INTÉRÊT EUROPÉEN EN SOLOGNE

Pelouse acidiphile collinéenne (Pujol, CBNBP)

Pelouse des dunes sableuses (Vuitton, CBNBP)

La Sologne comporte 23 habitats naturels d'intérêt européen dont 4 sont considérés comme des pelouses patrimoniales.

Pelouse : naturelle ou artificielle ?

- Le même terme de « pelouse » désigne deux milieux potentiellement très différents. La pelouse faisant référence au gazon de notre jardin est associée à une végétation semée, dense et globalement dominée par une seule graminée. La diversité végétale y est plutôt réduite et laisse peu de place à la diversité animale, contrairement à la pelouse « naturelle » qui est plutôt hétérogène et composée de nombreuses plantes à fleurs. Cette diversité végétale est un bon support pour de nombreux animaux notamment pour les insectes qui trouvent là un milieu favorable à leur alimentation et à leur reproduction.

La pelouse des dunes sableuses

- Description :** La végétation de cette pelouse présente une forme assez rase et discontinue. De vastes places de sable sont visibles entre les touffes herbacées. La plante structurante de cet habitat naturel, le Corynophore blanchâtre, donne une couleur générale bleutée accompagnée parfois de belles taches rouges dues à d'autres espèces annuelles comme la Petite oseille.
- Localisation :** On trouve cet habitat de manière diffuse sur toute la Sologne sur des sols bien ensoleillés et avec un pH acide souvent en contact avec des landes sèches.
- Gestion :** Le problème récurrent pour ce type de milieu est le manque de gestion qui favorise l'installation d'arbres et d'arbustes risquant à terme de transformer la pelouse en un boisement. Pour préserver ces pelouses à Corynophore il est possible d'éliminer les semis spontanés, de maintenir l'activité naturelle du Lapin de garenne, voire d'instaurer du pâturage ovin extensif.

La pelouse acidiphile collinéenne à Nard raide

- Description :** Ces pelouses possèdent une structure relativement continue et rase avec une couleur générale vert jaunâtre. La principale plante dominant cet habitat est le Nard raide et on y trouve parfois quelques espèces compagnes patrimoniales à tendance acidiphile comme le Bugle d'Occident et potentiellement l'Arnica des montagnes (espèces protégées au niveau régional).
- Localisation :** Très peu observé en Sologne, cet habitat n'est présent que sous forme de linéaire le long des chemins et des layons forestiers.
- Gestion :** Étant donné que ces pelouses sont localisées à proximité des chemins, une bonne gestion de cet habitat consiste à assurer une fauche après la floraison et la fructification (septembre). Dans un contexte d'exploitation forestière, il convient d'y limiter le stockage des bois de coupe.

Et les autres...

Deux autres pelouses patrimoniales sont également présentes en Sologne mais de façon anecdotique, la pelouse sablo-calcaire et la pelouse mésophile sur sol marneux. La première se trouve sur des sables mobiles secs et la deuxième sur les sols marneux frais à sec. Ces deux pelouses peuvent potentiellement être observées dans la partie Ouest/Sud-Ouest du territoire.

Arnica des montagnes
(Emeriau, CBNBP)



Bugle d'occident
(Dupré, CBNBP)

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

CONTACT :

Christophe Bach
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France /
Centre-Val-de-Loire
Christophe.bach@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Publié par :

Le centre régional de la propriété forestière
d'Ile-de-France et du Centre
43, rue du Boeuf St-Paterne - 45000
ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.crpf.fr/ffc
Directeur de publication : E. de Magnitot
Rédaction : Christophe Bach
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : Mars 2018

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :

papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

